

Conseil d'administration du 23 septembre 2020
Membres en exercice : 54
Membres présents ou suppléés : 53
Membres ayant donné mandat : 0
Nombre de voix : 53

DELIBERATION n° 2020-04
ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 7 septembre 2020, s'est réuni le 23 septembre 2020, à la salle polyvalente d'Arc-en-Barrois, commune du siège de l'établissement, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331-8 et R331-23 ;
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;
Vu le règlement intérieur de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;

Article 1

Monsieur Nicolas SCHMIT, président du conseil d'administration, a recueilli une candidature : Monsieur Stéphane WOYNAROSKI, personnalité à compétence nationale.

Résultats du 1^{er} tour du scrutin à majorité absolue :
Stéphane WOYNAROSKI : 40 voix
Bulletins blancs : 9
Bulletins nuls : 4

Le conseil d'administration a élu Monsieur **Stéphane WOYNAROSKI** comme 2^{ème} vice-président du conseil d'administration du Parc national de forêts.

Article 2

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc en Barrois, le 23 septembre 2020

La directrice par intérim



Véronique GENEVEY

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT